

**Emission obligataire Frime Invest sprl**  
**0,45Mio EUR 12-2018 / 12-2020**  
**Reporting trimestriel à fin T3 2020**

**Trésorerie**

La trésorerie est de € 20 K à la fin du 3<sup>er</sup> trimestre 2020.

A ce jour Frime Invest a dépensé € 1 245K en travaux sur un budget de € 1,6 Mio. € 0.3 Mio sont venus du cash résiduel ; le solde a été tiré sur la ligne bancaire.

**Activité commerciale sur la période**

La commercialisation est lancée la semaine du 19 au 24/10 via Immoweb, Immovlan et les autres réseaux de diffusion des annonces (parution dans divers supports papiers).

Un site Web : [WWW//TERVUREN150.BE](http://WWW//TERVUREN150.BE) a été constitué pour le projet avec les plans, les photos virtuels, cahier de charge et les prix et sera mis en ligne à partir de ce Jeudi 23/10/2020.

Un panneau de vente sera prochainement placé sur la façade avant.

L'acte de division et la pré-cadastration est en cours chez le géomètre et le notaire Actalys.

Tout est donc prêt pour la commercialisation.

**Activité de développement sur la période**

Les travaux de gros œuvre sont terminés ainsi que les toitures et les isolations de celles-ci.

Les châssis et screens sont tous placés (exception volontaire de la porte d'entrée).

Les balcons suspendus sont tous placés en façade avant et arrière.

Les travaux de crépis sur isolants sont terminés en façade arrière, les couvres murs sont tous placés.

Les travaux de cloisons intérieurs sont terminés et les plafonnages sont en cours.

Les travaux des techniques spéciales électricités, chauffage, sanitaires sont en cours.

Les cuisines et tous les sanitaires sont commandés (Ixina et Facq).

Les chapes sont planifiées pour fin Octobre/ Novembre 2020.

Les travaux de pose des revêtements de terrasse en bois et pierre naturelle extérieur commencent la semaine du 26/10.

En conclusion de ce suivi trimestriel, l'avancement des travaux sur les 3 derniers mois est excellent, tous les commandes sont confirmées, dès lors le chantier avance bien. Fin des travaux et livraison pour Avril 2021

Concernant l'échéance du 19/12/2020, le promoteur est face à une double piste pour laquelle il devra se prononcer dans les 2-3 prochaines semaines :

- Rembourser à l'échéance
- Demander l'option d'*extension de la durée de l'obligation* (option d'extension de 6 mois maximum prévue dans les termes et conditions, §9 de la Note d'Information).